

Sujet : Fwd: [INTERNET] enquête publique " mont de marsan réhabilitation de logement en zone C

De : PREF40 pref-amenagement - 40 LANDES/PREFECTURE/DC2PAT/BUREAU DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET DE L INGENIERIE TERRITORIALE (par AdER) <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

Date : 26/10/2020 10:52

Pour : Vignolles Jean-Marie <jmvignolles@orange.fr>

Copie à : "DDTM 40 SG AJ (Affaires Réglementaires et Juridiques)" <ddtm-arj@landes.gouv.fr>

Pour une administration exemplaire, préservons l'environnement.
N'imprimons que si nécessaire.

----- Message transféré -----

Sujet : [INTERNET] enquête publique " mont de marsan réhabilitation de logement en zone C

Date : Sat, 24 Oct 2020 15:33:36 +0000 (UTC)

De : Saudubray JF <jfsaudubray@yahoo.fr>

Pour : <pref-amenagement@landes.gouv.fr <pref-amenagement@landes.gouv.fr>

A

Monsieur le commissaire enquêteur de l'enquête publique
de Mont de Marsan renouvellement urbain.

J'habite 1 Impasse pinède à Mont de Marsan depuis Aout 1990.
Ma maison est située en zone C , à ras de la zone B pour les nuisances sonores créées par la base aérienne montoise .

Je me suis offert un appareil de qualité des mesures sonores.

Lorsqu'un rafale démarre à PLEINE PUISSANCE, exercice très fréquent et ce plusieurs fois par jour y compris certains soirs, j'ai obtenu 95 db dans mon jardin et 100 db à l'intersection de l'avenue belle chaumière et de la route de Sabres.

Les calculs des nuisances sonores sont des MOYENNES et non les DANGEREUSES intensités sonores maximales réellement subies.

Par ailleurs, il n'est mentionné nulle part que depuis quelques années le nombre de mouvements aériens est nettement plus important avec plus d'avions beaucoup plus puissants et donc énormément plus bruyants au décollage à pleine puissance.

Il me semble donc que reconstruire dans cette zone sinistrée de nouveaux logements en nombre est une erreur.

Veillez recevoir mes salutations

Monsieur Saudubray Jean-François